



Communes
Coopération
Citoyenneté



Communiqué du 17 juillet 2019

Hébergement d'urgence : être à la hauteur des valeurs d'accueil et d'hospitalité qu'a toujours portées notre territoire

Le vendredi 12 juillet dernier, nous avons reçu une délégation d'associations et de collectifs de soutien aux familles et personnes qui se retrouvent contraintes à vivre dehors ou dans des endroits non prévus à l'habitation.

Les militant-es nous ont alerté-es sur les situations indignes et insoutenables que vivent ces familles, ces femmes et ces hommes, parfois âgé-es, ces enfants, quelles que soient leurs origines ou leur situation administrative, et l'urgence de trouver une solution face à cette situation extrêmement préoccupante.

L'État est le garant du droit à l'hébergement. Celui-ci est inconditionnel et comme le décrit clairement l'article 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles :

« *Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence* ». Il doit également veiller à la scolarisation, obligatoire, des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans mais comment étudier sans des conditions de vie, de logement et sanitaires non satisfaisantes et/ou indignes ?

Par ailleurs, le Département de l'Isère assure une compétence en matière d'hébergement et l'accueil des mineurs en difficultés dans le cadre de la protection de l'enfance.

Avec les associations et les collectifs qui nous ont interpellé-es, nous, élu-es des groupes de la majorité métropolitaine, demandons dans les plus brefs délais à l'État :

- **Une protection et un hébergement d'urgence, immédiats et inconditionnels** des personnes sans-abri leur permettant d'accéder à leurs droits fondamentaux
- **L'assurance d'une continuité de logement pour les personnes concernées par des mesures d'expulsion et l'assurance d'une continuité de l'hébergement pour toutes les personnes sans domicile fixe**, quelle que soit leur situation administrative, qu'il s'agisse de structures dédiées aux demandeurs d'asile ou de structures d'hébergement généralistes.

Dans l'attente, il y a urgence à ce que le Département, la Métropole, l'ensemble des communes et les bailleurs sociaux continuent à se mobiliser (comme certaines communes le font déjà), pour mettre à disposition des logements, éviter les drames et limiter les risques sanitaires liés aux fortes chaleurs de la saison.

Continuons d'être à la hauteur des valeurs d'accueil, d'hospitalité et de solidarité qu'a toujours portées notre territoire !

Eric Piolle & Francie Mégevand

Co-présidents du groupe Métropole En Transitions

Jacques Nivon & Jean-Luc Corbet

Co-présidents du groupe Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire

Guillaume Lissy

Président du groupe Pour une Agglomération Solidaire Ecologique et Solidaire

Jean-Paul Trovéro

Président du groupe Communes, Coopération et Citoyenneté

Thierry Monel

Président du groupe Génération Citoyenneté